



Spécialités : Toutes

**Facturation d'un acte isolé en
Soins Particuliers Exonérés
(EXO 3)
Sur lecteur Eskapad**

Création 08/07/22



Une fois que vous avez inséré la carte vitale du patient, indiquez la date de prescription et sélectionnez le menu *Création d'un acte isolé*.



Vous devez renseigner les champs suivants :

- Prescripteur : Saisissez le prescripteur de l'ordonnance.
- Nature d'assurance : sélectionnez MALADIE SANS AVP avec l'exonération "Soins Particuliers".



- Choix du règlement : Tiers payant AMO
- Actes réalisés